

Service jeunesse - ATL  
Agent traitant : *Géraldine AUDRIT*  
Employée d'administration  
Tél. : 087/32.67.04

Les « P'tits vacanciers » 2022

## Règlement d'Ordre Intérieur à l'attention des parents

Chers Parents,

Vous avez inscrit votre enfant au Centre d'animation « Les P'tits vacanciers » organisé par l'Administration communale de Dison pendant les vacances d'été 2022. Permettez-nous dès lors de vous rappeler les principales dispositions réglementaires concernant son organisation :

### Dénomination et adresse

Plaine de vacances « Les p'tits vacanciers »  
Ecole communale Heureuse  
Rue de Verviers, 310  
4821 Andrimont

### Pouvoir organisateur

Administration communale de Dison, représentée par :  
Madame Véronique BONNI, Bourgmestre  
Madame Martine RIGAUX, Directrice générale  
Rue Albert 1<sup>er</sup>, 66  
4820 Dison

### Personne de contact

Madame Géraldine AUDRIT, coordinatrice ATL  
Rue Albert 1<sup>er</sup>, 66  
4820 Dison  
087/32.67.04  
Géraldine.audrit@dison.be

### Période de fonctionnement

Les p'tits vacanciers fonctionnent durant les mois de juillet et août, du lundi au vendredi, excepté les jours fériés.

Le Centre ouvre ses portes de 07h30 à 17h30.

L'accès au Centre n'est plus autorisé **après 9heures** et les parents (ou les personnes responsables) doivent reprendre leur(s) enfant(s) à **17h30' au plus tard**. A défaut, une contribution financière de 5€ sera réclamée aux parents dont les enfants auront dû rester sous la surveillance des moniteurs après 17h30'.

### Prix et modalités d'inscription

La participation financière demandée est de 35 euros par semaine et par enfant domicilié à Dison (avec un maximum de 105 euros par semaine et par famille) et de 45 euros par semaine et par enfant non domicilié à Dison (avec un maximum de 135 euros par semaine et par famille).

Le prix comprend les frais de potage, de boissons de midi et les diverses activités proposées (piscine, spectacle, excursion...).

Le montant dû est à payer anticipativement sur le compte BE47 0000 0194 8080 avec la mention suivante : **Nom + prénom de l'enfant + numéro(s) de la(les) semaine(s) d'inscription**.

L'inscription ne sera prise en considération qu'à la réception du paiement et à défaut, il ne sera pas possible d'accepter votre enfant à la plaine de vacances



Le formulaire d'inscription et la fiche santé sont à télécharger sur le site Internet de l'Administration communale ([www.dison.eu](http://www.dison.eu)) ou disponibles auprès des directions de vos écoles ainsi qu'à l'Administration communale.

#### Public cible

Le centre de vacances peut accueillir jusqu'à 50 enfants par semaine âgés de 3 ans à 12 ans.

#### Encadrement

L'équipe d'animation est constituée d'étudiants-animateurs et d'un chef de plaine. Cette équipe d'encadrement répond aux normes établies par l'ONE :

- Un responsable de plaine breveté
- Un animateur par groupe de 8 enfants de moins de 6 ans
- Un animateur par groupe de 12 enfants de 6 à 12 ans
- Un animateur sur trois est breveté

#### Infrastructure

Le centre de vacances est organisé à l'école Heureuse qui est en endroit sécurisé et idéal pour accueillir des enfants dans de bonnes conditions. Le centre de vacances est organisée dans les locaux de la garderie qui offre une structure adaptée aux besoins des enfants (grande pièce de vie, cuisine, toilettes, espace de psychomotricité, espace pour la sieste, ...). Cet endroit est calme, accueillant, lumineux et fonctionnel. En plus des locaux, nous pouvons disposer de l'infrastructure extérieure qui est vaste, agréable et bien clôturée.

Outre l'école Heureuse, les animateurs disposent du site de la plaine Noël Fassotte, situés à quelques centaines de mètres de l'école, pour y organiser toutes sortes d'activités, notamment de plein air. Ce lieu propose des espaces verts, des espaces de jeux, un parcours vitæ, des modules de jeux dans la plaine... en plus d'être en dehors des axes routiers.

#### Organisation quotidienne

- ❖ Les enfants ne peuvent quitter le Centre non accompagnés que sur demande écrite et signée par les parents. De même, sans autorisation écrite et préalable de ceux-ci, ils ne seront confiés en aucun cas à des tiers.
- ❖ La fréquentation du Centre peut être refusée en cas d'**d'indiscipline grave et répétée** ou de non-paiement, après rappel, de la participation financière réclamée aux parents.
- ❖ Les enfants qui portent **toujours des langes ne peuvent pas** fréquenter le Centre d'animation.
- ❖ Les enfants présentant des problèmes de pédiculose (poux) ne pourront plus être admis au Centre qu'après avoir reçu un traitement adapté.
- ❖ Aucune décision concernant un problème de santé de votre enfant ne sera prise sans votre accord
- ❖ Vous voudrez bien munir votre enfant de chaussures adaptées pour la marche, d'une casquette ou d'un chapeau, d'une crème solaire, d'un vêtement de pluie et marquer ceux-ci à son nom.  
L'Administration communale de Dison décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de tout objet personnel emporté au Centre d'animation ainsi que lors de toute activité.
- ❖ Si vous êtes en possession d'un abonnement Lynx du TEC au nom de votre enfant, pouvez-vous le remettre au Chef de plaine car il sera utile pour les déplacements en autobus.

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires et nous vous prions d'agréer, chers parents, nos salutations très distinguées.

La Directrice générale,

M. RIGAUX-ELOYE

PAR LE COLLEGE :

L'Echevine de la Jeunesse,

S. WILLOT



La Bourgmestre,

V. BONNI



COMMUNE DE DISON  
Province de Liège  
Arrondissement de Verviers

Rue Albert 1<sup>er</sup>, 66 4820 Dison  
Tél. : 087 39 33 40  
Fax : 087 34 15 87

[acdison@dison.be](mailto:acdison@dison.be)  
<http://www.dison.eu>  
CCP 000-0019480-80